## BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS

SESSION 2025

Logo de l'organisme d'accueil

## ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME B'ADEUEILHIBUTION

Nom ou dénomination sociale :

Adresse:

mining.

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES AU CAPITAL DE 2 000 000 €

181 RUE D'ARTOIS

45160 OLIVET

Tél. 02 38 41 79 79

Fax 02 38 63 21 43

certifie que

Adresse

Siret 325 184 596 00014 APE 4711F

TVA CEE FR 65 325 184 596

LA OU LE STAGIAIRE

Nom: STILA

Prénom: TLYASSE

Né(e) le : 04. 1.02 1.2004.

Sexe: F□ M 🔯

Mél: stilailyasse @gmail.com

ÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations

Option

□ SISR ☒ SLAM

AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :

LUCEE BENJAMIN FRANKLIN- 21 mis rue Engène vignet 45000 Grépus

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

**DURÉE DU STAGE** 

Dates de début et de fin du stage : Du 21. 105.1...24...

au

05/07/24

Représentant une durée totale de 7 Semaines

nombre de semaines / de mois

(rayer la mention inutile).

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

## MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE

La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de euros.

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à

6 livet Fait à

le 0.5/07.1.20.24

Nom, fonction and CATRETALLE 2 000 000 €

Siret 325 184 596 00014 APE 4711F TVA CEE 5R 65 325 184 536